P.E.P. SERVICE
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
11 au 17 rue de l'Amiral Hamelin, 75016 Paris
Capital social de cinq mille euros (5.000 €)
RCS Paris n° 532 048 576
(Ci-après la « **Société** »)

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

PREAMBULE :

La Société exploite la plateforme « P.E.P. Ecopassport » (ci-après la « **Plateforme** ») qui fournit des services de publication de Déclarations Environnementales de Produit ou « Product Environmental Profile » (ci-après « **P.E.P.** »), dans le cadre du Programme P.E.P. ecopassport (ci-après le « **Programme** »).

La Plateforme est la propriété de l'Association P.E.P., association déclarée enregistrée sous le numéro SIREN 789 180 320 (ci-après l'« **Association** »), et est exploitée par la Société, en vertu d'une autorisation conférée par l'Association. L'Association n'est pas partie au présent contrat.

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « **CGU** ») encadrent la relation contractuelle de la Société et de la personne ayant recours, partiellement ou en intégralité, à ses Services (ci-après l' « **Utilisateur de la Plateforme** »).

Elles sont accompagnées de conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** »).

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Aux fins des présentes Conditions Générales d'Utilisation, les termes et expressions ci-après, lorsqu'ils sont employés avec une majuscule initiale, ont la signification qui leur est attribuée dans le présent article.

Association : L'association loi 1901 dénommée Association P.E.P., propriétaire de la Plateforme et de l'ensemble des droits associés, dont le siège social est établi en France.

API Déclarant : L'interface de programmation (« Application Programming Interface ») exploitée par la Société sous licence de l'Association, réservée aux Déclarants et associée au service de déclaration de la Plateforme, leur permettant de déposer leurs déclarations P.E.P. et d'accéder à leurs propres P.E.P. L'API Déclarant fait partie des Services régis par les présentes CGU et par les CGV. Elle est distincte de PEP Access.

Base de données INIES : La base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction

Compte : L'espace personnel et sécurisé créé sur la Plateforme par une personne

	physique et rattaché à la personne morale (entreprise, organisme ou institution) pour le compte de laquelle elle agit, permettant l'accès à l'ensemble des fonctionnalités contractuelles et à la gestion des abonnements.
Contrat :	L'ensemble contractuel formé par les présentes CGU, les CGV et, le cas échéant, les devis et bons de commande acceptés, régissant la relation entre la Société et l'Utilisateur de la Plateforme.
Déclarant :	Toute personne morale, membre ou non-membre de l'Association, ayant créé un Compte sur la Plateforme aux fins de procéder à des déclarations P.E.P., directement sur la Plateforme ou au moyen de l'API Déclarant, et propriétaire des données des P.E.P. qu'elle y dépose. Le Déclarant est responsable de l'exactitude et de la conformité de ses données.
Données à caractère personnel :	Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable au sens du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
Données P.E.P. :	L'ensemble des informations, données environnementales et déclarations de produit contenues dans les P.E.P. publiés sur la Plateforme.
Membre :	Déclarant qui est également membre adhérent de l'Association, à jour de ses cotisations, bénéficiant à ce titre de conditions spécifiques définies aux présentes.
Non-Déclarant :	Toute personne morale ou physique ayant créé ou non un Compte, pouvant accéder en lecture à la Plateforme et potentiellement à d'autre(s) Service(s), sans être pour autant Déclarant. C'est notamment le cas des personnes utilisant la Plateforme et/ou PEP Access en lecture seule ou du Vérificateur.
Non-Membre :	Déclarant qui n'est pas membre adhérent de l'Association et dont les droits et obligations sont régis par les dispositions spécifiques applicables aux non-membres.
Normes :	Les normes ISO 14025, ISO 14040, ISO 14044 et EN 50693 applicables aux P.E.P., ainsi que toute norme venant les compléter, les modifier ou s'y substituer, notamment, à l'avenir, la norme IEC EN 63366.
Parties :	La Société et l'Utilisateur de la Plateforme liés par les présentes.
P.E.P. (Product Environmental Profile) :	Déclaration Environnementale de Produit (EPD) conforme aux normes ISO 14025, ISO 14040, ISO 14044 et EN 50693, portant sur les produits électriques, électroniques et de génie climatique. Le P.E.P. constitue la donnée principale gérée par la Plateforme. Les Présentes pourront être mises à jour au fur et à mesure de l'évolution des Normes et notamment avec à l'avenir la mise en conformité pour la Norme IEC EN 63366.
PEP Access :	Le service, distinct de l'API Déclarant, permettant de consulter à distance, par interface de programmation et en lecture seule, les P.E.P. publiés avec

	une visibilité publique sur la Plateforme dont le Déclarant a explicitement autorisé la diffusion via PEP Access, ouvert à tout Utilisateur de la Plateforme, Déclarant ou Non-Déclarant, moyennant la souscription d'un abonnement spécifique. PEP Access est régi par des conditions générales d'utilisation et de vente distinctes (ci-après les « CGU PEP Access » et les « CGV PEP Access »).
Plateforme :	Le service en ligne accessible à l'adresse https://register.pep-ecopassport.org permettant l'enregistrement, la publication, la gestion et la consultation des P.E.P. Ce service est également dénommé « la plateforme P.E.P. Ecopassport ».
Programme :	Le programme P.E.P. ecopassport.
Service(s) :	L'ensemble des fonctionnalités mises à disposition sur la Plateforme. Pour les Déclarants, il s'agit notamment de l'accès aux P.E.P., la publication de P.E.P., la gestion des Tokens, l'accès à l'API Déclarant, l'assistance technique et, le cas échéant, l'accès à PEP Access dans les conditions des CGU et CGV PEP Access. Pour les Utilisateurs Non-Déclarants, il s'agit notamment de l'accès en lecture aux P.E.P., l'assistance technique et, le cas échéant, l'accès à PEP Access dans les conditions des CGU et CGV PEP Access.
Société :	L'EURL « P.E.P. Service » créée par l'association loi 1901 dénommée « Association P.E.P. ». La Société exploite la Plateforme, dont l'Association P.E.P. est propriétaire, dont le siège social est établi en France.
Token :	Unité prépayée, non transférable, permettant la publication d'un (1) P.E.P. sur la Plateforme ou la modification majeure telle que définie dans la procédure AP-0008, soumise à une durée de validité définie aux CGV.
Utilisateur de la Plateforme :	Il s'agit de toute personne morale ou physique, membre ou non-membre de l'Association, ayant créé ou non un Compte sur la Plateforme, Déclarant ou Non-Déclarant, pouvant accéder à la Plateforme soit pour y déclarer, soit en lecture seule.
Utilisateur Non-Déclarant :	Tout utilisateur de la Plateforme Non-Déclarant.
Vérificateur :	Personne physique ou morale indépendante et accréditée, ayant créé un Compte, chargée de vérifier la conformité des P.E.P. aux normes et règles en vigueur, dont la liste est disponible sur la Plateforme et pouvant accéder à la Plateforme uniquement dans le but de vérifier les déclarations des Déclarants.

ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « **CGU** ») ont pour objet de définir les modalités d'accès et d'utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur de la Plateforme.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tout Utilisateur de la Plateforme.

Les présentes CGU prennent effet à compter de la création du Compte par l'Utilisateur de la Plateforme et demeurent applicables pendant toute la durée de la relation contractuelle.

En créant un Compte ou en accédant à la Plateforme, l'Utilisateur de la Plateforme reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGU et les accepte sans réserve. Cette acceptation est matérialisée par le cochage de la case prévue à cet effet lors de la création du Compte.

En cas de contradiction entre les CGU et les CGV, les CGV prévalent sur les questions contractuelles et financières ; les CGU prévalent sur les questions techniques et d'utilisation.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES SERVICES DE LA PLATEFORME

3.1. Fonctionnalités principales

La Plateforme offre au Déclarant les fonctionnalités suivantes :

- Publication de P.E.P. avec paramétrage de la visibilité (publique ou privée) ;
- Envoi optionnel des P.E.P. vers la base INIES ou d'autres plateformes partenaires éligibles, via une option dédiée dans l'interface ;
- Autorisation explicite, P.E.P. par P.E.P., de la diffusion de ses P.E.P. publics via PEP Access, autorisation qu'il peut retirer à tout moment ;
- Accès à l'API Déclarant, modalité de dépôt des déclarations associée au service de déclaration, permettant également l'accès à ses propres P.E.P. ;
- Le cas échéant, sous réserve de la souscription d'un abonnement spécifique, accès à PEP Access pour la consultation des P.E.P. publics dont la diffusion via PEP Access a été autorisée par leur Déclarant, dans les conditions des CGU et CGV PEP Access ;
- Gestion des Tokens et des commandes ;
- Assistance technique du lundi au vendredi, jours ouvrés, de 9h à 17h, via pepservice@pep-ecopassport.org.

La Plateforme offre à l'Utilisateur Non-Déclarant les fonctionnalités suivantes :

- Accès en lecture aux P.E.P. publiés ;
- Le cas échéant, sous réserve de la souscription d'un abonnement spécifique, accès à PEP Access pour la consultation des P.E.P. publics dont la diffusion via PEP Access a été autorisée par leur Déclarant, dans les conditions des CGU et CGV PEP Access ;
- Assistance technique limitée aux problèmes d'accès et de consultation du lundi au vendredi, jours ouvrés, de 9h à 17h, via l'adresse pepservice@pep-ecopassport.org.

Les Utilisateurs Non-Déclarants n'ont pas accès aux fonctionnalités de publication, d'édition, de modification ou de gestion de P.E.P. Ces services restent exclusivement réservés aux Déclarants.

3.2. Utilisation du/des Services et Disponibilité

La Société s'efforce de rendre la Plateforme accessible sept (7) jours sur sept (7) et vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), y compris les dimanches et jours fériés, dans le cadre de l'obligation de moyens définie à l'Article 5.1 et sous réserve des opérations de maintenance et des cas de force majeure.

Cet engagement porte sur l'accessibilité de la Plateforme et des Services. Il est distinct du contenu des Données P.E.P., dont l'exactitude et l'exhaustivité relèvent de la seule responsabilité des Déclarants, dans les conditions de l'Article 6.3.

Toute interruption planifiée de service est notifiée à l'Utilisateur avec un préavis minimum de quarante-huit (48) heures, par voie électronique.

3.3. Evolution des services

La Société se réserve le droit de modifier, d'améliorer ou de supprimer tout ou partie des fonctionnalités des Services, sous réserve du respect des préavis suivants :

- Trente (30) jours pour les modifications mineures ;
- Trois (3) mois pour les modifications majeures.

Conformément à l'Article 10.1 des CGV, l'introduction de nouveaux services constitue une modification majeure soumise au préavis de trois (3) mois. Toutefois, lorsqu'un tel service est optionnel et fait l'objet d'une souscription distincte, il s'analyse comme une offre nouvelle soumise à l'acceptation expresse de l'Utilisateur de la Plateforme.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ACCES ET CREATION DU COMPTE

4.1. Conditions d'éligibilité

Le Compte est créé par une personne physique et rattaché à la personne morale (entreprise, organisme ou institution) pour le compte de laquelle elle agit ; les Services sont fournis à cette personne morale, à l'exception des Vérificateurs. Dès lors, toute personne physique agissant au nom d'une personne morale lors de la création du Compte, garantit disposer des pouvoirs nécessaires pour engager ladite personne morale.

Le Vérificateur est, quant à lui, autorisé à créer un Compte et à accéder à la Plateforme pour contrôler les données déclarées, qu'il soit une personne physique ou une personne morale indépendante et accréditée.

4.2. Création du Compte

La création d'un Compte requiert la communication d'informations exactes, complètes et à jour.

L'Utilisateur de la Plateforme s'engage à maintenir ces informations à jour pendant toute la durée de la relation contractuelle.

4.3. Sécurité des identifiants

L'Utilisateur de la Plateforme est seul responsable de la confidentialité et de la sécurité de ses identifiants d'accès, y compris, le cas échéant, de ses clés d'accès à l'API Déclarant.

Il lui appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour en préserver la confidentialité et d'en informer immédiatement la Société en cas d'utilisation non autorisée ou de compromission suspectée, à l'adresse pepservice@pep-ecopassport.org.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DES PARTIES

5.1. Obligation de la société

La Société est tenue d'une obligation de moyens tenant à la mise à disposition des Services de la Plateforme tels que définis à l'Article 3, sous réserve des cas de suspension ou de maintenance tels que prévus et définis.

5.2. Obligations du Déclarant

5.2.1. Conformité des P.E.P.

Le Déclarant s'engage à ce que l'ensemble de ses P.E.P. respectent les dispositions des normes ISO 14025, ISO 14040, ISO 14044 et EN 50693 (ces Normes pouvant évoluer dans le futur), le PCR (Product Category Rule) et le PSR (Product Specific rule - Si applicable) en vigueur, ainsi que les règles du Programme en vigueur, telles que publiées sur la Plateforme à l'adresse : https://register.pep-ecopassport.org/documents.

5.2.2 Exactitude et intégrité des données

Le Déclarant garantit l'exactitude, l'exhaustivité et la conformité réglementaire des données contenues dans ses P.E.P.

Il est seul responsable des conséquences, directes ou indirectes, liées à des données inexactes, incomplètes ou non conformes.

5.2.3. Utilisation conforme et loyale de la Plateforme

Le Déclarant autorisé à accéder à la Plateforme et/ou à l'API Déclarant s'engage à respecter les spécifications techniques, notamment la documentation technique de l'API Déclarant, et les présentes CGU.

Il lui est strictement interdit de modifier les P.E.P. de tiers récupérés via la Plateforme, de diffuser une version modifiée de ses propres P.E.P. en dehors de la procédure AP-0008, ou d'en faire un usage contraire aux présentes CGU.

Le Déclarant s'interdit toute tentative de contournement des mesures de sécurité de la Plateforme, d'accès non autorisé à des données tierces, de perturbation du fonctionnement de la Plateforme ou d'utilisation des Services à des fins illicites.

5.2.4. Obligations financières

Le Déclarant s'engage à s'acquitter de l'intégralité des frais de publication selon les modalités définies par les CGV et la grille tarifaire disponible sur la Plateforme.

Le non-paiement constitue un manquement susceptible d'entraîner la suspension des Services.

5.3. Obligations de l'Utilisateur Non-Déclarant

L'Utilisateur Non-Déclarant s'engage à :

- Ne pas reproduire, retranscrire ou diffuser les P.E.P. en violation de la propriété intellectuelle du Déclarant ;
- Utiliser la Plateforme et le cas échéant PEP Access exclusivement selon leur destination et les conditions d'utilisation fixées par la Société ;
- S'abstenir de tout acte malveillant, de piratage ou de tentative d'accès non-autorisé aux systèmes informatiques de la Plateforme.

La Société n'est pas responsable des erreurs ou imprécisions contenues dans les P.E.P. consultés par l'Utilisateur Non-Déclarant. Cette responsabilité incombe exclusivement aux Déclarants propriétaires de ces P.E.P.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITES

6.1. Responsabilité du Déclarant

Le Déclarant est entièrement et exclusivement responsable :

- De la conformité de ses P.E.P. aux normes et règles applicables ;
- De l'exactitude, de la complétude et de la licéité des données publiées ;
- De toute réutilisation des P.E.P. qu'il effectue ;
- Des conséquences de tout choix opéré sur la Plateforme, notamment en matière de visibilité, d'envoi à INIES et de diffusion via PEP Access ;
- De la conservation, pendant une durée minimale de cinq (5) ans, de l'ensemble des documents contractuels, bons de commande et factures.

En cas de manquement aux présentes CGU, le Déclarant répond des dommages directs et indirects qui en résultent, tant à l'égard de la Société que des tiers.

6.2. Responsabilité de l'Utilisateur Non-Déclarant

En cas de manquement aux présentes CGU, l'Utilisateur Non-Déclarant répond des dommages directs et indirects qui en résultent, tant à l'égard de la Société que des tiers.

6.3. Responsabilité de la société

La Société s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer la disponibilité et la sécurité de la Plateforme.

Les Données P.E.P. y sont mises à disposition en l'état où elles se trouvent, sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité, de pertinence ou d'adéquation à un besoin particulier, leur contenu relevant de la seule responsabilité des Déclarants.

La responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas :

- D'interruption du Service résultant d'une maintenance planifiée dûment notifiée ;
- D'interruption résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil;
- D'inexactitude des P.E.P., dont la responsabilité incombe exclusivement au Déclarant ;
- D'incompatibilité des P.E.P. avec des outils, logiciels ou bases de données de tiers ;

- De cyberattaque ou d'acte malveillant de tiers, sous réserve que la Société ait mis en œuvre les mesures de sécurité appropriées ;
- De défaillance des réseaux de télécommunication ou d'un prestataire tiers ;
- De dommages indirects, notamment de pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de clients, préjudice commercial, perte de données ou atteinte à l'image.

Dans tous les cas où la responsabilité de la Société serait reconnue, l'indemnisation due à l'Utilisateur de la Plateforme, qu'il soit Déclarant ou Non-Déclarant, ne saurait excéder le montant total des sommes effectivement versées par ce dernier au titre des Services au cours des douze (12) mois précédant la survenance du dommage.

6.4. Responsabilité de l'hébergeur

Respawnsive intervient en qualité de sous-traitant et prestataire d'hébergement.

Sa responsabilité est strictement limitée aux obligations qui lui incombent en vertu du contrat de prestation qui le lie à la Société et ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée dans l'exécution de ses obligations d'hébergement.

ARTICLE 7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Aucune disposition du présent Contrat et des présentes CGU ne saurait être interprétée comme emportant un quelconque transfert de droits de propriété intellectuelle au profit de l'une ou l'autre des Parties.

7.1. Sur les P.E.P.

Les P.E.P. demeurent la propriété exclusive du Déclarant qui les a créés et publiés sur la Plateforme. La Société ne revendique aucun droit de propriété sur ces données et agit en qualité de gestionnaire de la Plateforme. Il en est de même pour l'Association.

Le Déclarant garantit à la Société disposer de tous les droits nécessaires sur les données qu'il dépose et que celles-ci ne portent pas atteinte aux droits de tiers.

En publiant ses P.E.P. sur la Plateforme, le Déclarant concède à la Société, à titre non exclusif et gratuit, pour le monde entier et pour toute la durée de leur publication sur la Plateforme, les droits nécessaires à leur hébergement, reproduction, affichage, diffusion selon les conditions de visibilité qu'il a retenues, ainsi que leur transmission à la base INIES ou aux plateformes partenaires selon le paramétrage qu'il a défini.

S'agissant des P.E.P. dont il a paramétré la visibilité comme publique et pour lesquels il a explicitement autorisé la diffusion via PEP Access, le Déclarant concède en outre à la Société, dans les mêmes conditions, le droit de les mettre à la disposition des tiers, notamment via PEP Access, ainsi que le droit de consentir à ces tiers des sous-licences d'utilisation et de réutilisation des Données P.E.P., y compris à des fins commerciales (notamment dans le cadre de la licence « Intégration commerciale »), dans les limites prévues par les CGU et CGV PEP Access et par le plan d'abonnement souscrit.

Ces sous-licences n'autorisent en aucun cas les tiers à modifier ou à dénaturer le contenu des P.E.P.

Les sous-licences consenties avant le retrait d'un P.E.P. de la Plateforme, ou avant le retrait de l'autorisation de diffusion via PEP Access, demeurent valables dans les conditions prévues par le plan d'abonnement concerné.

Les P.E.P. dont la visibilité est privée, ainsi que les P.E.P. publics dont le Déclarant n'a pas autorisé la diffusion via PEP Access, sont exclus de la concession relative à PEP Access.

Un Déclarant peut modifier son propre P.E.P. selon la règle du programme AP-0008, permettant sa mise à jour sous certaines conditions et par le biais de la Plateforme, moyennant finance dans certains cas.

L'accès aux P.E.P. confère aux Utilisateurs de la Plateforme un droit d'utilisation strictement limité à leur usage professionnel propre, dans le cadre de leur activité et aux fins compatibles avec les objectifs du Programme P.E.P. Ecopassport, sauf licence de réutilisation prévue au plan d'abonnement PEP Access souscrit, dans les conditions des CGU et CGV PEP Access.

Lorsqu'il communique, publie ou diffuse, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, des informations, données, résultats ou analyses issus de P.E.P. consultés, l'Utilisateur s'engage à faire figurer, de façon claire, lisible et non équivoque, à proximité immédiate des données concernées, la mention « Source : PEP ecopassport® » suivie du numéro d'enregistrement du ou des P.E.P. concernés, sans créer de confusion sur leur origine.

Cette communication doit en outre respecter, sous la seule responsabilité de l'Utilisateur, la réglementation applicable, notamment en matière d'allégations environnementales, en particulier les dispositions du code de la consommation et du code de l'environnement, ainsi que la directive (UE) 2024/825 du 28 février 2024 modifiant la directive 2005/29/CE.

L'Utilisateur s'interdit de présenter ou de laisser entendre, de quelque manière que ce soit, que ses produits, services, analyses ou communications sont approuvés, validés, certifiés ou recommandés par le Programme, l'Association ou la Société.

Ni la Société ni le Déclarant ne pourront voir leur responsabilité recherchée au titre des allégations, communications ou usages réalisés par l'Utilisateur à partir des P.E.P.

7.2. Sur les droits de propriété intellectuelle de l'Association et de la Société

La Plateforme, y compris son infrastructure, son code source, son interface graphique, ses bases de données et sa documentation, appartient exclusivement à l'Association.

De plus, tous droits de propriété intellectuelle utilisés dans le cadre du présent Contrat, ainsi que toutes technologies, logiciels, informations, documents, savoir-faire, marques et/ou prototypes, communiqués par la Société à l'Utilisateur de la Plateforme dans le cadre du Contrat demeurent la propriété exclusive de l'Association.

La Société dispose de toutes les autorisations et droits nécessaires de la part de l'Association pour exploiter la Plateforme conformément aux Présentes.

Aussi, la mise à disposition du Service dans les conditions prévues aux présentes CGU ne saurait s'analyser comme un transfert de propriété.

Toute reproduction, représentation, modification ou exploitation non autorisée de la Plateforme est strictement prohibée.

En conséquence, l'Utilisateur de la Plateforme s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle détenus par l'Association et/ou par la Société sur la Plateforme, le(s) Service(s) et ses(leurs) fonctionnalité(s).

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

8.1. RESPONSABLE DE TRAITEMENT

La Société est le Responsable de traitement des Données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

8.2. DONNÉES COLLECTÉES, FINALITÉS ET BASES LÉGALES

Les Données à caractère personnel collectées par la Société dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme sont notamment les suivantes :

- Données d'identification : nom, prénom, adresse électronique professionnelle, fonction, raison sociale de la personne morale représentée ;
- Données de connexion et de navigation : adresses IP, journaux d'accès, données de session ;
- Données contractuelles et financières : historique des commandes, factures, modes de paiement utilisés.

Ces données sont collectées et traitées notamment aux fins suivantes :

- Gestion du Compte et accès aux Services ;
- Exécution des obligations contractuelles, notamment la publication des P.E.P. et la facturation ;
- Envoi de communications techniques, notamment les notifications de maintenance ;
- Prévention des abus et sécurité de la Plateforme ;
- Respect des obligations légales et réglementaires.

Le traitement des Données à caractère personnel effectué par la Société repose notamment sur les bases suivantes, prévues par l'article 6 §1 du RGPD :

- L'exécution du contrat conclu entre l'Utilisateur de la Plateforme et la Société ;
- Le respect des obligations légales de la Société ;
- L'intérêt légitime de la Société pour la sécurité et la gestion de la Plateforme ;
- Le consentement de l'Utilisateur de la Plateforme, le cas échéant.

8.3. SOUS-TRAITANCE ET TRANSFERTS

La Société a conclu un contrat de sous-traitance avec Respawnsive, hébergeur de la Plateforme, conformément à l'article 28 du RGPD. Ce contrat définit les obligations de Respawnsive en matière de protection des données.

Aucun transfert de Données à caractère personnel vers un pays tiers à l'Union européenne n'est effectué sans garanties appropriées au sens du Chapitre V du RGPD.

8.4. Durée de conservation

Les Données à caractère personnel sont conservées pendant les durées suivantes :

- Données à caractère personnel liées au Compte : durée de la relation contractuelle, puis cinq (5) ans à compter de la fin du contrat ;
- Données contractuelles et financières : dix (10) ans à compter de la clôture de l'exercice comptable auquel elles se rapportent, conformément aux obligations comptables légales ;
- Journaux de connexion et de navigation : douze (12) mois à compter de leur collecte ;
- P.E.P. publiés : cinq (5) ans à compter de la clôture du Compte.

8.5. Droits des personnes

Toute personne physique dont les données sont traitées dispose, dans les conditions prévues par le RGPD, des droits suivants :

- Droit d'accès ;
- Droit de rectification ;
- Droit à l'effacement ;
- Droit à la limitation du traitement ;
- Droit à la portabilité des données ;
- Droit d'opposition.

Ces droits peuvent être exercés par voie électronique à l'adresse pepservice@pep-ecopassport.org ou par courrier postal à l'adresse du siège de la Société, accompagnés d'un justificatif d'identité.

En cas de réponse insatisfaisante de la part de la Société, la personne concernée dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy, 75007 Paris.

8.6. Sécurité des données

La Société met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque, conformément à l'article 32 du RGPD.

En cas de violation de données à caractère personnel susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes concernées, la Société s'engage, le cas échéant, à notifier ladite violation à la CNIL et les personnes concernées conformément aux articles 33 et 34 du RGPD.

ARTICLE 9 – DUREE ET RESILIATION

9.1. Durée

Les présentes CGU sont conclues pour une durée indéterminée à compter de la création du Compte par l’Utilisateur de la Plateforme.

S’agissant du Vérificateur, l’accès à la Plateforme est consenti pour la seule durée de sa mission et de son accréditation ; il prend fin de plein droit à l’expiration ou au retrait de celle-ci.

9.2. Résiliation à l’initiative de l’Utilisateur de la Plateforme

L’Utilisateur de la Plateforme peut résilier son Compte à tout moment, sous réserve d'un préavis de trente (30) jours notifié par voie électronique à l'adresse pepservice@pep-ecopassport.org.

Toute résiliation est sans effet sur les obligations financières en cours ni sur les P.E.P. publiés pendant la durée du contrat.

9.3. Résiliation à l’initiative de la société

La Société se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'accès aux Services, de plein droit et sans indemnité, dans les cas suivants :

- Manquement aux obligations financières de l’Utilisateur de la Plateforme ;
- Non-conformité d'un ou plusieurs P.E.P. publiés aux normes ou règles du Programme ;
- Violation des présentes CGU ou des CGV ;
- Communication de fausses informations lors de la création ou de la mise à jour du Compte ;
- Comportement frauduleux ou illicite.

Sans préjudice des mesures prévues aux CGV en cas de retard de paiement, en cas de manquement susceptible d'être régularisé, la Société notifie préalablement l’Utilisateur de la Plateforme par voie électronique et lui accorde un délai de quinze (15) jours ouvrés pour remédier à la situation. L'absence de régularisation dans ce délai emporte résiliation de plein droit.

9.4. Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation, quelle qu'en soit la cause :

- Le Déclarant peut exporter ses données dans un délai de trente (30) jours suivant la notification de résiliation, au format PDF ou XML ;
- Les Tokens non utilisés à la date de résiliation sont définitivement perdus et ne donnent lieu à aucun remboursement, sauf manquement à ses obligations par la Société.

ARTICLE 10 – GARANTIES

10.1. Garanties du Déclarant

Le Déclarant garantit la Société contre toute action, réclamation, procédure ou condamnation émanant de tiers et résultant :

- Du contenu de ses P.E.P. ou des données qu'il publie sur la Plateforme ;
- De la violation des droits d'un tiers, notamment des droits de propriété intellectuelle ;
- De la non-conformité de ses P.E.P. aux normes applicables ;
- De tout manquement aux présentes CGU.

10.2. Garanties de l’Utilisateur Non-Déclarant

L'Utilisateur Non-Déclarant garantit la Société contre toute action, réclamation, procédure ou condamnation émanant de tiers et résultant :

- De la violation des droits d'un Déclarant ou d'un tiers ;
- De tout manquement aux présentes CGU.

10.3. GARANTIES DE LA SOCIÉTÉ

La Société garantit à l'Utilisateur de la Plateforme :

- La conformité de la Plateforme aux normes et réglementations en vigueur au moment de sa mise à disposition ;
- La confidentialité des P.E.P. dont la visibilité a été paramétrée comme « privée » ;
- La mise en œuvre des mesures de sécurité appropriées visées à l'article 8.6.

Ces garanties sont expressément exclues en cas d'événement extérieur indépendant de la volonté de la Société.

ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITE

Chaque Partie s'engage à ne pas divulguer le contenu du présent Contrat sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

Cette obligation de confidentialité n'est toutefois pas applicable :

- aux informations qu'il est nécessaire de divulguer pour les besoins de la fourniture des Services objet des présentes ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires auxquelles sont soumises les Parties ;

- à l'égard des auditeurs, avocats, conseillers financiers et autres conseils des Parties soumis à une obligation de confidentialité, dans le cadre de la réalisation de l'opération objet des présentes ;

- aux communications d'informations faites en exécution des décisions d'autorités administratives ou judiciaires et/ ou à la juridiction compétente pour les besoins de l'exécution des présentes.

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE

Les Parties ne sauraient être tenues responsables de l'inexécution de tout ou partie de leurs obligations dans le cas où celle-ci résulterait d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Dans une telle hypothèse, la Partie défaillante notifie l'autre Partie dans les meilleurs délais et s'engage à reprendre l'exécution de ses obligations dès que l'événement de force majeure cesse. Si l'événement de force majeure perdure au-delà de trente (30) jours, chacune des Parties dispose de la faculté de résilier les présentes sans indemnité.

ARTICLE 13 – DISPOSITIONS DIVERSES

13.1. MODIFICATION DES CGU

La Société se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment, avec les préavis suivants :

- Trente (30) jours pour les modifications mineures ;
- Trois (3) mois pour les modifications structurelles majeures.

Si l'Utilisateur de la Plateforme n'accepte pas les modifications apportées, il dispose de la faculté de résilier son Compte selon les modalités prévues à l'article 9.2.

À défaut de résiliation dans le délai de préavis, l'Utilisateur de la Plateforme est réputé avoir accepté les nouvelles CGU.

13.2. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Les présentes CGU s'appliquent à tout Utilisateur de la Plateforme, et sont accompagnées de CGV, complémentaires.

Les présentes CGU, lues conjointement avec les CGV, constituent l'intégralité de l'accord entre les parties au sujet de leur objet et remplacent tout accord, engagement ou communication antérieur, oral ou écrit, portant sur le même objet.

Par ailleurs, tout Utilisateur de la Plateforme peut également, sous réserve de souscription d'un plan d'abonnement, bénéficier de PEP Access.

Dans ce cas, les CGU PEP Access et les CGV PEP Access s'appliquent également à la relation contractuelle entre les parties. L'API Déclarant demeure régie par les présentes CGU et par les CGV. Pour tout ce qui concerne PEP Access, les CGU PEP Access et les CGV PEP Access prévalent sur les présentes CGU.

13.3. NON-RENONCIATION

Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque stipulation des présentes CGU ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite stipulation.

13.4. NULLITÉ PARTIELLE

Si l'une quelconque des stipulations des présentes était déclarée nulle ou non-opposable par une juridiction compétente ou par un texte législatif ou réglementaire, cette disposition devra, dans la mesure du possible, être adaptée plutôt qu'annulée afin de réaliser l'intention initiale des Parties aux termes des présentes.

En aucun cas la nullité ou l'inopposabilité d'une quelconque stipulation n'affectera la validité ou l'opposabilité des autres stipulations.

13.5. INCESSIBILITÉ

Les présentes CGU ne peuvent faire l'objet d'une cession, totale ou partielle, sans l'accord écrit des Parties.

ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

14.1. DROIT APPLICABLE

Les présentes CGU sont régies par le droit français.

14.2. MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

En cas de litige relatif à l'interprétation, à l'exécution ou à la résiliation des présentes CGU, les parties s'engagent à tenter de résoudre leur différend à l'amiable.

L'Utilisateur de la Plateforme adresse sa réclamation par voie électronique à l'adresse pepservice@pep-ecopassport.org.

En l'absence de résolution amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la réclamation, les parties peuvent saisir la juridiction compétente.

14.3. JURIDICTION COMPÉTENTE

À défaut de résolution amiable, tout litige relatif aux présentes CGU sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

***